

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 15 septembre 2025, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 09 septembre 2025

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Pascal HAURY, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Yvon VALEYRE, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Sébastien DIONET par Pauline GRANGER, Maryse PARRAT par Claude VIAL, Elisabeth MOULIN par Bernard BOURGIE, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Maria BONNAVAND par Michel BEAL, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 22
	Excusés représentés : 7	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2025_DEL_088

OBJET : Convention de mise à disposition de matériels à passer avec l'Association Aurec Alti'Grimp

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu l'investissement réalisé par la commune d'Aurec-sur-Loire dans l'achat de matériel d'escalade destiné à équiper le nouveau site d'escalade indoor implanté sur le site de la Teinturerie,

Considérant que l'Association Aurec Alti'Grimp propose une activité d'escalade à destination de ses adhérents sur ce site,

Considérant l'intérêt pour la commune de soutenir cette initiative associative qui favorise la pratique sportive, notamment auprès des jeunes, des familles et des écoles,

Considérant que la commune souhaite mettre gratuitement à disposition de l'Association Aurec Alti'Grimp le matériel d'escalade pour les besoins de ses activités associatives,

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir :

- approuver la mise à disposition gratuite du matériel d'escalade appartenant à la commune d'Aurec-sur-Loire à l'Association Aurec Alti'Grimp, pour les besoins de son activité associative exercée sur le site de la Teinturerie ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération, précisant les conditions, modalités d'utilisation, d'entretien, de responsabilité et de restitution du matériel. La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve la mise à disposition gratuite du matériel d'escalade appartenant à la commune d'Aurec-sur-Loire à l'Association Aurec Alti'Grimp, pour les besoins de son activité associative exercée sur le site de la Teinturerie ;

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération, précisant les conditions, modalités d'utilisation, d'entretien, de responsabilité et de restitution du matériel. La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 18 SEP, 2025